



Remboursement frais école privée

Par **etud23**, le **06/01/2015** à **01:27**

BonjourrrnJe suis depuis Octobre dans une école d'ingénieur en 3ème année. J'ai contracté un prêt pour pouvoir payer les frais de scolarité.rnrnDans ce contrat de scolarité une clause dit que l'ensemble des frais de scolarité est payable soit en une fois , soit par mensualité. J'ai choisi de payer en une fois la totalité des fraisrrnCependant nous sommes maintenant en Janvier est beaucoup d'eau à coulé sous les ponts.rnrnJe ne peux actuellement plus suivre cette formation , des soucis de santé m'ont empêcher de suivre beaucoup de cours, impossible de rattraper le retard perdu, et maintenant je suis carrément déprimé par tous ceci.rnEn ajoutant le fait que je me suis fait berné sur l'école en elle même, ne correspondant réellement pas a mes attentesrrnJe voulais savoir si je pouvais espérer faire une démarche auprès de l'école voir plus loin pour me faire rembourser les frais sauf les mois ou j'étais présentrrnEn cherchant sur internet j'ai trouvé ce arrêt de la cour de cassation concernant un cas similaire au mienrrn

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT0000267740>

rrnJe vous remercie